

YelloPark : jeu collectif des élus pour démolir ce qu'il reste du FC Nantes, ou comment réduire en poussière notre patrimoine

Bien évidemment, il est tout à fait positif d'ouvrir une réflexion sur l'opportunité de construire (ou non) un nouveau stade pour le FC Nantes. Toutefois, la nature et la portée du projet YelloPark, dont le principe a été acté et imposé sans débat possible ni mise en concurrence, pose d'autant plus question et est d'autant plus polémique qu'il s'agit d'un projet porté par les élus locaux, aujourd'hui animés par la volonté de voter le plus vite possible en faveur de ce projet afin de se débarrasser définitivement de tout lien avec le FCN, perçu comme un lourd fardeau au lieu d'être considéré comme un formidable vecteur de cohésion sociale et de rayonnement du territoire. Les citoyens que nous sommes, animés par une haute conception de la Politique, souhaitent donc vivement interpeller nos élus, toutes sensibilités confondues.

Résumé de notre contribution :

Les maux actuels du FC Nantes trouvent leur origine dans une décision prise par la municipalité en 2000 (cession du FC Nantes au groupe Socpresse sans garde-fou, provoquant 18 années de douloureuse instabilité). Aujourd'hui, il est à craindre que la seconde décision la plus destructrice dans l'histoire du club soit à nouveau prise par nos élus (cession du stade - « parfaitement fonctionnel » selon les organisateurs des JO 2024 - dans la perspective de sa démolition et de la construction d'une enceinte privée générant des charges financières considérables susceptibles de menacer gravement la pérennité du FCN) [partie 1]. Le principe de cette décision a été acté par la présidente de Nantes Métropole par le biais d'une conférence de presse avant qu'une parodie de concertation ne soit mise en place pour mieux écarter toute possibilité d'étudier les solutions alternatives [partie 2]. Le comportement des élus locaux (majorité comme opposition) inquiète énormément notre association [partie 3].

Partie 1 – 2000 - 2018, une démolition en 2 temps

a) En 2000, la municipalité a fait le choix de céder le FC Nantes au groupe Socpresse, sans la moindre exigence quant au maintien des principes ayant fait la notoriété du club, et contre l'avis des dirigeants de l'époque (« Jean-Marc Ayrault a tué le FCN », déclarera à la presse Jean-René Toumelin, président de l'association des ex-canaris, ancien président du FC Nantes). La première décision marquante de la Socpresse a été l'éviction en 2001 de l'entraîneur Raynald Denoueix, garant des principes de jeu qui avait fait la notoriété du FCN depuis l'arrivée de José Arribas en 1960. Connus et aimés bien au-delà de nos frontières en raison d'une identité très forte, puissant vecteur d'attractivité pour le territoire, le FC Nantes est devenu un club totalement banalisé et sa nouvelle gouvernance a généré une désastreuse instabilité. Depuis 2001, pas moins de 15 entraîneurs ont été évincés. Aucun club professionnel français n'affiche un bilan aussi désastreux.

b) Tandis que le mauvais choix opéré en 2000 aurait dû inciter les élus à la plus grande vigilance concernant les décisions relatives à l'avenir du FC Nantes, la tenue d'une conférence de presse destinée à annoncer soudainement la démolition du stade de la Beaujoire sans que le moindre débat ne soit possible (« le principe est acté », a déclaré la présidente de la métropole) a été un véritable choc. A aucun moment les élus n'ont semblé s'inquiéter des dangers pouvant menacer la pérennité du FC Nantes, alors même que les charges inhérentes au projet YelloPark sont susceptibles de plomber définitivement les finances du FCN. Annoncé initialement à 4 millions d'euros par an, le loyer devant être versé par le FCN à la société YelloPark pourra finalement monter jusqu'à 5,5 millions. Par rapport à la situation actuelle (loyer versé à la métropole), il s'agit d'une multiplication par 30. En France, seule l'Olympique de Marseille est contrainte de verser un loyer de cette ampleur, mais bénéficie d'un stade comptant 27 000 places de plus que celui envisagé par YelloPark et d'un budget presque 3 fois supérieur à celui du FC Nantes.

c) Tous les acteurs - y compris la présidente de la métropole - s'accordent à dire que le FCN fait partie intégrante du patrimoine du territoire. Or, depuis la prise de contrôle de l'intégralité du capital du club par la Socpresse en 2000, le stade de la Beaujoire est le tout dernier lien qui unit le FC Nantes à ce territoire. En 2007, au moment de la descente du club en deuxième division après 44 saisons dans l'élite, les conventions liant le club à la collectivité grâce à la détention du stade par celle-ci avaient permis à Jean-Marc Ayrault, Maire de l'époque, d'intervenir pour interpeller l'actionnaire : « Je ne crois pas que le management actuel soit en situation d'incarner le renouveau. Il serait plus simple que le propriétaire actuel, Serge Dassault, vende », et Serge Dassault avait vendu. Aujourd'hui, la vente du stade reviendrait à couper le dernier cordon liant le club et le territoire, et à priver élus et citoyens de toute possibilité d'intervention dans le cas d'une aggravation des actuels problèmes de gouvernance du FCN. Notre

association ne s'oppose pas par principe à une privatisation du stade ni à un retrait intégral de la puissance publique ; toutefois, une décision de cette importance ne peut être prise sans débat ni sans que de réels garde-fous n'aient été définis. « Soutenir le développement d'une part d'actionnariat populaire pour le FC Nantes », inscrit noir sur blanc dans le programme électoral de Johanna Rolland, aurait pu être un de ces garde-fous mais cet engagement n'a fait l'objet d'aucune initiative de la part des élus locaux depuis le début de leur actuel mandat (l'association A la nantaise, qui porte ce projet d'actionnariat populaire, n'est soutenue par la municipalité que lorsqu'il s'agit de mener des actions à Paris).

Partie 2 - une parodie de concertation pour écarter les alternatives

a) Le cabinet Agopyan, qui a conçu le stade de la Beaujoire en 1984, a rappelé par voie de presse que l'édifice peut continuer à être modernisé sans aucune difficulté ni coût excessif. Comment interpréter le fait que l'architecte de l'édifice destiné à être démoli n'a pas été contacté durant la période dite « de concertation » ? Les études sur lesquelles se sont appuyés les élus pour discréditer toute possibilité de réhabilitation sont au mieux périmées, au pire totalement extravagantes puisqu'elles envisageaient la démolition des principales tribunes pour aboutir, bien évidemment, à des coûts de réhabilitation parfaitement faramineux. Lors d'une entrevue le 14 décembre dernier, la présidente de Nantes Métropole nous avait garanti qu'elle alimenterait la Commission Nationale du Débat Public pour l'étude des alternatives. Pourtant, le vice-président en charge du sport de haut niveau, Pascal Bolo, a pris soin d'intervenir dès la première réunion dite « de concertation » pour reprendre à son compte la fameuse formule thatcherienne « il n'y pas d'alternative ». Les garants de la CNDP, fair-play et soucieux de ne pas nous faire perdre de temps, nous ont invité à nous tourner directement vers les élus et à abandonner tout espoir relatif à l'étude des alternatives dans le cadre des réunions de la CNDP, comme nous l'avions pourtant espéré suite à notre entrevue avec Johanna Rolland.

b) Le temps de la concertation s'est déroulé dans un lourd climat de tension alimenté par les élus de tous bords qui ont considéré les citoyens souhaitant questionner l'opportunité de ce projet comme des adversaires illégitimes à discréditer à tout prix. « Méfiez-vous de l'association A la nantaise, ses responsables sont de droite », ont répété durant ces derniers mois les élus de la majorité à l'Hôtel de Ville et au siège de Nantes Métropole (propos qui nous ont été confiés, en off, par plusieurs élus). « Méfiez-vous d'A la nantaise, ses responsables sont de gauche », nous a dit les yeux dans les yeux un élu de l'opposition installé par hasard à notre table lors d'une réunion de concertation, sans savoir qu'il s'adressait justement aux responsables de l'association en question. Au cours de ces dernières années (depuis 1989?), des décisions formidables ont été prises par les élus pour promouvoir le rayonnement de Nantes (économie, culture, cohésion sociale...) en filant habilement la métaphore du jeu à la nantaise, source de dynamisme collectif et de redoutable efficacité ; en parallèle, les élus semblent oublier que le véritable jeu à la nantaise a été inventé par le FCN, et ils paraissent être en première ligne dès qu'il s'agit de le démolir.

c) « Nous ferons en sorte que le prix de la cession du foncier et du stade soit dévoilé durant le temps de la concertation, car c'est une donnée essentielle », nous avaient informé les garants de la CNDP lors d'une rencontre informelle précédant le début des réunions publiques. Pourtant, alors que cette concertation arrive à son terme, le chiffre n'est toujours pas connu. La transparence à l'égard de tous les acteurs, et notamment des citoyens, devrait impérativement commander de ne pas clore la concertation tant que le prix fixé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (ex-France Domaine) n'a pas été rendu public. Questionnée à ce sujet à l'occasion d'une des récentes réunions, l'élue représentant la métropole, gênée aux entournures, a justifié cette opacité avec une désarmante légèreté : « c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses ». Comme si les 200 000 m² de foncier public, véritable joyau au potentiel exceptionnel, et le stade de la Beaujoire - Louis Fontenau, creuset de mixité sociale constitutif du patrimoine populaire local, étaient comparables à des excréments de bovin.

Partie 3 – l'inquiétant comportement de nos élus

a) Certains élus ont eu comportement admirable et notre association, depuis sa création, a suffisamment démontré son apolitisme pour s'autoriser aujourd'hui à les citer et à les remercier. Le groupe « Ecologiste et citoyen », composé notamment d'élus issus d'Europe Ecologie les Verts, a convié l'ensemble des parties prenantes à un temps d'échanges ouvert à tous, afin d'alimenter la réflexion des élus du groupe dans la perspective d'une prise de position. Cette initiative a engendré la production d'une pertinente contribution rappelant que « ni le temps, ni l'espace » n'ont été laissés à quiconque aurait souhaité financer une autre solution, la conclusion de cette contribution étant qu'il est urgent de prolonger la concertation afin de faire émerger des alternatives. Le nouveau groupe des « Ecologistes en marche », issu du groupe précédemment mentionné, nous a indiqué rester totalement solidaire de cette contribution.

b) Dans un courrier adressé le 12 avril dernier à Johanna Rolland et diffusé le lendemain à l'ensemble des élus lors du conseil métropolitain, trois associations de supporters et trois associations de riverains ont rappelé que la

Chambre régionale des comptes a épinglé la collectivité en 2014 en lui signifiant que le montant du loyer demandé au FCN pour l'utilisation du stade (180 000 euros par an) est totalement illégal depuis 2010 car bien trop faible. Dans notre courrier commun, nous avons demandé à la présidente de la métropole de rendre compte de la situation dans une étude, comme le demandait la Chambre régionale des comptes en 2014. Au moment de la transmission de cette contribution sur le site dédié (8 mai 2018), nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à cette demande et nous ne comprenons pas la passivité des élus de l'opposition sur cette question. Déterminer un loyer au prix du marché (peut-être 2 millions par an? Loin en tout cas du dangereux loyer envisagé par le projet YelloPark) ne permettrait-il pas à la collectivité de financer, sur quelques années, une nouvelle modernisation du stade de la Beaujoire (déjà parfaitement fonctionnel) grâce aux nouvelles recettes enregistrées ?

c) Alors que la mise en concurrence aurait été un fort vecteur de transparence, la vente du foncier et du stade de gré à gré interroge d'autant plus que cette opération permet à de très nombreuses personnalités politiques de retrouver une activité rémunérée suite à de récentes défaites électorales. Combien d'élus ou ex-élus appartenant à la même famille politique que l'équipe majoritaire de la métropole trouvent dès aujourd'hui des sources de revenus dans le projet YelloPark ? Lors des réunions dites « de concertation », nous aurons souvent croisé Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat du président François Hollande n'ayant pas obtenu d'investiture lors des dernières élections législatives et ayant par conséquent retrouvé ses activités d'avocat ; en dehors des réunions de concertation, il aura déployé une énergie certaine pour dénigrer avec violence les associations questionnant le projet YelloPark. Nous aurons également croisé Luc Belot, ancien député PS du Maine-et-Loire n'ayant pas été réélu en 2017, ainsi que son attaché parlementaire François Benoit, désormais en charge de la communication du projet YelloPark. En revanche, nous n'aurons pas eu la chance de croiser Christophe Clergeau, tête de liste PS aux dernières élections régionales contraint de passer dans l'opposition suite à sa défaite, qui travaille pour YelloPark depuis novembre afin de mener à bien son vaste projet YelloCamp (hôtel, cabinet d'avocats, formations post-bac et bien d'autres choses selon le Ouest France du 17 avril). Nous n'aurons pas eu la chance, non plus, de croiser Gaspard Gantzer, chef de la communication du président Hollande, ni Nathalie Ianetta, conseillère jeunesse et sport du même président, recrutés l'une et l'autre pour la communication de YelloPark selon une récente indiscretion de Presse-Océan. Dans une période troublée par une inquiétante défiance des citoyens vis-à-vis des élus de la République et du personnel politique, ne serait-il pas opportun d'éviter un tel mélange des genres, surtout lorsqu'il s'agit de la cession d'une immense et précieuse parcelle de foncier public au profit d'une personnalité mentionnée dans les Panama Papers et dont les sociétés sont implantées dans les paradis fiscaux, sans qu'il n'y ait de mise en concurrence ?

Conclusion

Depuis le début du mandat de Johanna Rolland en 2014, Nantes Métropole a programmé 12,6 millions de travaux pour moderniser le stade de la Beaujoire, parmi lesquels 6 millions ont déjà été engagés (éclairage, sièges, accès aux loges...). Les 6 autres millions de travaux prévus (rénovation des toilettes pour les femmes, amélioration du parking pour les personnes à mobilité réduite...), bien que budgétés par la collectivité, ont été gelés en raison de l'éclosion du projet YelloPark. Pour conclure, nous souhaitons donner la parole à David, supporter handicapé, et à Céline, supportrice.

David : « jusqu'en 2022 au plus tôt (date de la livraison de cet hypothétique nouveau stade), on va continuer à avoir un parking PMR obsolète ? ».

Céline : « à cause de YelloPark, les filles vont devoir continuer pendant quatre ans au moins à aller dans des toilettes dégueulasses, alors qu'il était prévu de faire des travaux dont le financement par la collectivité ne posait aucun problème à qui que ce soit ? ».

Le stade doit absolument devenir un « centre de profit », nous aura dit et répété Pascal Bolo lors des réunions dites « de concertation ». Il semble oublier que le stade prévu par YelloPark pourrait très rapidement devenir un inquiétant « centre de déficit » en raison des nouvelles charges inhérentes à ce projet, dans un contexte de très grande instabilité sportive du FCN. Mais il semble surtout oublier que l'édifice au sein duquel évolue le club jaune et vert est avant tout un précieux lieu de vie, où se rassemblent des filles qui peuvent parfois avoir envie d'aller dans des toilettes décentes sans attendre quatre ans de plus, des handicapés qui ont besoin d'un parking, des chefs d'entreprise voulant plus de loges qui pourraient très facilement être installées dans l'enceinte actuelle, des ouvriers qui n'auraient peut-être pas les moyens de venir dans un stade privatisé, et plus globalement des citoyens profondément attachés à la sauvegarde de leur patrimoine. Par conséquent, il est parfaitement inadmissible de nous annoncer la démolition du stade de la Beaujoire - Louis Fonteneau, jeune édifice public qui a été construit et plusieurs fois modernisé grâce à nos impôts, sans que les citoyens de ce territoire n'aient eu l'opportunité d'en débattre AVANT que ce ne soit voté par nos élus.